Un Conflit ouvrier en Tchéco-Slovaquie

La métallurgie menacée d'un lock-out a répondu par la grève

Prague, 20 mai. — Le conflit métallurgique s'est aggravé du fait que 54 fabriques ont annoncé que les heures de travail vont être ramenées de 48 à 36 heures par semaine et les salaires réduits de 10 %. Ces fabriques veulent en outre renvoyer un dixième de leurs ouvriers. On fait savoir que si les ouvriers ne se soumettent pas à ces réductions, le lock-out général sera proclamé.

Les ouvriers ont répondu en décrétant la grève immédiate dans ces 54 usines. Selon les « Lidove Mitiry », toutes les usines métallurgiques, y compris la Skoda, vont signifier lundi prochain à leurs ouvriers le préavis de congé. Ce préavis est de quinze jours.

Le conflit ne porte pas seulement sur une question de salaires, mais sur des revendications sociales, dont les ouvriers font une question de principe. Les ouvriers veulent exercer un certain contrôle sur la gestion : communistes, social-démocrates et socialistes nationaux sont d'accord pour exiger la signature de contrats collectifs de travail et l'attribution à des conseils du droit de veto touchant l'embauchage ou le renvoi des ouvriers. Les patrons refusent d'accepter.

La presse socialiste affirme que les ouvriers sont résolus à ne pas fléchir devant la menace de lock-out et à poursuivre la lutte jusqu'au bout. Le gouvernement s'emploie à trouver un compromis. Dans la corporation de la menuiserie, le lock-out dure depuis quatre semaines sans qu'on soit entré dans la voie d'un arrangement.

Des orages violents dévastent la région de l'Est

Nancy, 20 mai. — Des orages d'une violence extraordinaire ont éclaté depuis deux jours causant des dégâts importants. On signale plusieurs accidents de personnes. Les rivières ont subi de légères crues.

Des soldats français sont d'anciens policiers boches

ILS ONT « TRAVAILLÉ » A CAMBRAI ET SONT JUGÉS A LILLE

Hier matin, à 9 heures, le Conseil de Guerre du 1er C. A. région, s'est réuni sous la présidence de M. le Colonel Gossart, commandant le 6e régiment de chasseurs à cheval, pour juger Ramette Victor, journalier, âgé de 46 ans, et Bruniaux Alexandre, manœuvre, âgé de 23 ans, tous deux domiciliés à Cambrai, prévenus du crime de correspondance avec l'ennemi. Les inculpés qui ont été récupérés par l'administration militaire après l'armistice, sont encore soldats et comparaissent en uniforme.

Au banc de la défense se trouvent Me Parmentier, avocat, défenseur de Bruniaux et Me Olivier, avocat, défenseur de Ramette.

L'accusation soutenue par M. le Commandant Pauly, C. du G., leur reproche, en vertu des articles 78 du code pénal, et 267 du code de justice militaire, de s'être affiliés à la police boche de la « kommandantur » de Cambrai et d'avoir dénoncé certains de leurs concitoyens qui n'obéissaient pas aux ordres de l'envahisseur. Et c'est ainsi que de nombreuses personnes qui cachaient des armes, des objets réquisitionnés, qui n'étaient point inscrites sur les registres de la « kommandantur », furent successivement dénoncées par les deux inculpés.

La dénonciation la plus importante porte sur M. Poulain et Mme Herbert-Poulain, qui, au début de l'invasion, avaient fait passer de vie à trépas un soldat boche.

A l'interrogatoire de M. le Président qui précise nettement tous les chefs d'accusation, les deux inculpés se contentent de nier purement et simplement les faits qui leur sont reprochés.

Ramette seul, éprouve le besoin, au dernier moment, d'avouer une dénonciation qu'il aurait accomplie à la suite d'une violente discussion, sous l'empire de la colère et de la vengeance.

Commence alors le défilé des témoins, M. Louis Boulet, M. Delforge.

Après une suspension d'audience, à midi 15, à 14 heures l'audition se poursuit. On entend successivement le brigadier Despagne, M. Dominck, receveur de l'enregistrement, M. François Brillon, deux agents de police de Roubaix, etc., qui tous, de façon unanime, viennent dire au conseil quelles étaient les relations suivies que les deux inculpés avaient avec l'autorité allemande, et quels méfaits ils ont commis.

Après l'audition de ces témoins qui se comptaient au nombre de 32, l'audience est suspendue à 20 heures et renvoyée au lendemain pour le réquisitoire, les plaidoiries et le jugement.

L'AFFAIRE DES SACS A TERRE

AU 9e DE CES MESSIEURS

Continuant l'examen des dossiers concernant cette affaire, M. le juge d'instruction Gobert a signé hier une 9e ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation pour le confectionneur Lamblin.

Ce magistrat a, en outre, rendu deux non-lieu. Ces derniers, au bénéfice de deux contremaîtres employés pendant l'occupation, dans un atelier de confection roubaisien.

Ceci porte à 11, sur 14, le nombre des dossiers « liquidés », par le parquet de Lille.

Il en reste donc trois à examiner, parmi lesquels celui du sieur Duez, pour qui un supplément d'information a été demandé, ainsi que nous l'avons annoncé, par l'avocat général de la Cour de Douai.

Un avion a survolé Ronchin hier soir

C'EST UN « GOLIATH » QUI CONCOURT POUR LE GRAND-PRIX DE L'AÉRO-CLUB.

Le deuxième épreuve du Grand Prix de l'Aéro-Club de France a commencé hier.

Deux avions y prennent part. Le « Goliath » F. G. H. M. E., piloté par d'Or et Bossoutrot, qui avait dû atterrir en Charente, lors de la première épreuve, le 20 février dernier, et le « Farman E 70 », piloté par Jean Bernard.

Dans la journée, une dépêche annonçait que les avions prendraient leur vol à l'aérodrome du Bourget, à 19 heures.

Ils devaient venir virer à Ronchin pour regagner Paris, revenir atterrir au Bourget et aller à Metz, pour revenir ensuite au Bourget.

Le parcours est de 2.400 kilomètres à couvrir en 72 heures.

A DIX HEURES, JUSTE...

Dès 20 heures, les deux énormes réflecteurs venus spécialement de l'établissement central D. C. A., de Chartres, sont mis en place, en bordure du champ d'aviation de Ronchin, par le sous-officier et les trois hommes qui les accompagnent. Sur les lieux, se trouvent MM. Crombet, secrétaire général de l'Association aéronautique du Nord; Pasquesoone, Heverlinck, Boitelle, Leperche, André Delesalle, Cabourg et Lefebvre, commissaires de l'Association aéronautique du Nord, qui doivent assurer le contrôle.

Le téléphone de l'établissement des sourds et muets était relié directement avec Paris et à 20 heures 30, un coup de téléphone annonçait que le « Goliath Fynnie » piloté par les aviateurs d'Or et Bossoutrot, était parti du Bourget à 20 heures 07 secondes 2/5.

Vers 21 heures 20, les réflecteurs commencèrent à explorer le ciel et des fusées-signaux furent tirées.

Il est exactement 21 h. 55 lorsque dans la direction de Paris, on aperçut les trois phares vert blanc et rouge de l'avion.

L'un des projecteurs fut placé de manière à projeter son rayon verticalement, et l'avion se rapprochant, est venu virer merveilleusement autour et à une faible hauteur.

L'aviateur tira deux fusées verte et blanc et verte effet chevelure, annonçant ainsi que c'était le « Goliath ».

Puis ce dernier reprit la direction vers Le Bourget et la lueur de ses phares se perdit dans la nuit.

Le « Farman » F. 70, quittera Le Bourget ce matin vers 3 heures 30. Il arrivera probablement à Ronchin vers 5 heures 30.

Les voleurs de la cloche de l'église des Essarts

POUR POUVOIR LIQUIDER LEUR BUTIN COMPROMETTANT, ILS LE FIRENT SAUTER A L'AIDE D'UN EXPLOSIF.

Nous avons dit succinctement hier, que M. Perny, chef de la sûreté lilloise, avait mis la main au collet de trois individus qui volèrent, à l'aide d'un camion-auto, une certaine quantité de tôle ondulée, dans un chantier des fortifications de Lille. Une quatrième arrestation, celle du sieur Gruson Mirval, 36 ans, ferrailleur, rue d'Arcole, 23, à Lille, et frère d'un des inculpés, a été opérée vendredi.

Il est, au surplus, prouvé que ces malandrins se trouvaient au nombre de cinq lorsqu'ils instrumentèrent.

Nous ajoutions que Flament et ses acolytes étaient considérés comme les auteurs du vol audacieux de la cloche de l'église des Essarts, commis dans les premiers jours d'avril.

C'est par suite d'une déclaration du dit Flament au chef de la sûreté, qui le cuisinait, que le policier fut mis sur la piste de cette affaire.

Flament avoua, en effet, au magistrat, qu'il y a environ deux mois, Bondue, un de ses co-inculpés, était venu le pressentir au sujet de « l'enlèvement » d'une cloche d'église, en bronze, dans un village dont il ne lui dit pas le nom. A en croire l'intéressé, il ne voulut point participer à ce vol...

Questionné sur ce sujet, Bondue prétendit ne pas se souvenir de ce fait...

Des renseignements recueillis, il semble cependant bien résulter que Bondue fut l'instigateur du vol en question, qu'il commit avec l'assistance des quatre complices dont un seul, activement recherché, jouit encore de sa liberté à l'heure présente.

L'ENQUÊTE DE LA POLICE

Nous savons maintenant que les traces des voleurs de la cloche disparue ont pu être retrouvées. Ces « messieurs » s'arrêtèrent, le soir même de leur exploit, avec leur camion-auto, sur lequel se trouvait la cloche dûment bâchée, devant un café de la Place de la Gare, à Arras. Cet arrêt motivé par le manque d'essence, prit fin dès que le ravitaillement en carburant fut assuré.

Les malfaiteurs reprirent alors la route de Lille. Arrivés à une dizaine de kilomètres de cette ville, ils déchargèrent l'encombrante et compromettante cloche dans l'excavation d'un champ et à l'aide d'un explosif qu'ils placèrent à l'intérieur, la firent sauter.

Flament et ses complices n'eurent plus qu'à recueillir, sur place, 750 kilos de bronze en morceaux, qu'ils s'empressèrent de « liquider », moyennant une rémunération de 7 à 8 francs au kilo...

Mais ce ne sont pas là les seuls méfaits commis par cette bande. Il paraît que ces dangereux malfaiteurs ne se privèrent point, durant de longs mois, d'enlever des monceaux de métaux dans les chantiers des services de la Reconstitution établis le long des routes des communes dévastées.

Une enquête approfondie permettra sans nul doute d'établir des précisions à ce sujet.

L'instruction de cette affaire a été confiée à M. le juge Glorian qui, après avoir fait subir un premier interrogatoire aux inculpés, s'est empressé de les faire écrouer.

On prête à ce magistrat l'intention de confronter ces derniers, avec M. Henri Toussaint, qui, ayant voulu s'opposer à l'enlèvement de la cloche de l'église des Essarts, reçut du conducteur pilotant le camion-auto des voleurs, un magistral coup de poing qui le mit knock-out.

Peut-être M. Toussaint poura-t-il reconnaître parmi le quatuor, l'individu qui lui décocha ce superbe horion!... En tout cas, il en est deux parmi la bande, les frères Gruson, dont le premier est titulaire de cinq condamnations, et le second de trois.

C'est tout à fait du joli monde !

Après le cambriolage d'une bijouterie douaisienne

DE NOUVELLES ARRESTATIONS ONT ÉTÉ OPÉRÉES EN BELGIQUE

Le « Réveil du Nord » a relaté dans quelles circonstances furent arrêtés, à Fouquières-lez-Lens les auteurs du cambriolage commis dans la nuit du 18 au 19 avril, à la bijouterie Douven, à Douai. A la suite d'indications recueillies après ce beau coup de filet, MM. Leleu, chef de la Sûreté douaisienne et Vasseur, inspecteur de la police mobile de Lille, avaient retrouvé à Iseghem, près de Mouscron, une partie des bijoux volés — qui avaient été confiés à un fondeur, — complice de la bande. Les recherches de MM. Leleu et Vasseur avaient amené la découverte de nouvelles pistes, qui furent suivies par la police belge. On annonce aujourd'hui que six nouvelles arrestations viennent d'être opérées sur l'ordre du parquet de Courtrai. Les personnes arrêtées sont inculpées de vol des bijoux volés.

Y compris celles opérées en France, il y a donc actuellement dix arrestations et d'autres vont peut-être suivre encore.

Il s'agissait donc bien, comme le pensait la police douaisienne, d'une bande bien organisée, ayant des ramifications nombreuses.

Un cycliste s'est noyé dans le marais d'Avion

C'EST UN JEUNE AVIONNAIS QUI Y EST TOMBÉ ACCIDENTELLEMENT

On a retrouvé dans « le Marais » d'Avion le cadavre d'un jeune homme de 17 ans, Roger Lamardin, fils de M. Lamendin, porion à la fosse numéro 7 des mines de Liévin, demeurant à Avion.

Ce jeune homme, parti dans la soirée du 13 mai, vers 5 heures, s'était rendu à bicyclette à un cours d'adulte à Liévin. Depuis, il n'avait plus reparu et toutes les recherches effectuées par sa famille étaient demeurées infructueuses.

En même temps que le cadavre du malheureux jeune homme, des fouilles opérées dans le marais ont permis de retrouver sa bicyclette.

L'enquête a conclu à une noyade accidentelle, le corps ne portant aucune trace de violence.

A la CHAMBRE

Les interpellations sur les questions allemandes

On a entendu hier MM. Cachin et Forgeot, et la réponse de M. Loucheur

Paris, 20 mai. — Il y a plus de cent cinquante députés présents, à 15 heures 05, lorsque M. Raoul PERET ouvre la séance.

MM. BRIAND, BONNEVAY, Léon BERARD sont au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

La parole est à CACHIN. Les ministres et députés continuent à arriver, tandis que le député communiste de la Seine commence son discours.

Marcel Cachin a parlé en faveur de la Russie et contre l'occupation de la Ruhr.

CACHIN. — Selon le mot d'un journaliste anglais, vous avez « balkanisé l'Europe ». Les partages ont été faits sous l'influence de la haute finance internationale.

Deux ans après la signature du traité de Versailles, à notre grande surprise, nous entendons déjà parler de « casus belli ». Avez-vous pu prétendre établir le statut de la paix internationale sans consulter la Russie? Avez-vous pu prétendre instaurer la paix en Europe en laissant en dehors un peuple de 150 millions d'habitants? Avez-vous prétendu régler la question des détroits et celle de l'Asie proche, sans l'avis de la Russie? C'est une œuvre vaine. Le gouvernement russe ne s'en porte pas plus mal et depuis quarante-huit heures, les malentendus entre le Premier d'Angleterre et la France sont tels que la crise des alliances vient encore compliquer la situation.

Discutant les questions traitées à Londres, CACHIN affirme que le Parti Socialiste a toujours réclamé le désarmement de l'Allemagne, mais que c'est le maréchal Foch qui, en 1919, a consenti à laisser à l'Allemagne 200.000 hommes avec ses états-majors.

M. RUELLAN. — Qu'avez-vous fait pour désarmer la Russie?

CACHIN réplique à l'interpellation de M. Ruellan que « la Russie a dû rester armée pour repousser les attaques de la bourgeoisie française, qui voulait l'assassiner ».

Devenant de plus en plus violent, CACHIN déclare que si les hobereaux allemands n'ont pas été désarmés, c'est parce que la réaction française, sœur de la réaction allemande, l'a permis.

CACHIN constatant les divergences de vues entre les alliés au sujet de la Haute-Silésie, exprime la crainte que la solution adoptée, quelle qu'elle soit, ne soit pas une solution de paix, parce que non seulement les haines de races rendent la paix difficile, mais parce que les grands intérêts internationaux des métallurgistes et des producteurs de houille compliquent la question.

CACHIN demande au président du conseil de renoncer définitivement à l'occupation de la Ruhr, qui a motivé la mobilisation de la classe 19 et il conclut en disant que les jeunes gens de la classe 19 ont été mal logés dans les casernes et que leur mécontentement a déjà été manifesté.

M. BARTHOU, ministre de la Guerre, proteste de son banc contre ces dernières paroles.

M. Forgeot jongla avec les milliards

M. FORGEOT, député de la Marne, monte à la tribune.

M. FORGEOT interpelle sur les méthodes de calcul employées pour fixer le chiffre des réparations dues par l'Allemagne. Il se livre à une démonstration technique ardue, bourrée de chiffres et il est écouté dans un silence d'autant plus grand, que ses collègues se donnent évidemment beaucoup de mal pour saisir tous ses théorèmes.

L'orateur jongle avec les milliards de l'accord de Paris et ceux de Londres pour en comparer la valeur.

Il faut, dit-il pour finir, pour payer la France demander à l'Allemagne ce qu'elle a : matières premières pour la reconstruction des régions dévastées charbon du bassin de la Ruhr; l'Allemagne peut nous fabriquer aussi une flotte marchande.

La séance est ensuite suspendue à 17 heures 30.

Les explications de M. Loucheur

La séance est reprise à 17 heures 45.

Le président donne la parole à M. LOUCHEUR.

M. LOUCHEUR commence son discours en disant qu'avec un talent remarquable, M. Forgeot vient de dire les raisons politiques et financières qui le portent à refuser sa confiance au gouvernement. « Je vais démontrer, dit-il, qu'un grand nombre des faits apportés par MM. Tardieu et Forgeot sont infondés.

» M. Forgeot a déclaré nettement à la Chambre que le parlement avait le droit de déchirer la décision de la commission des réparations transmises à l'Allemagne. Ce serait un acte grave.

» Ce qui importe d'ailleurs, c'est que tous nos dommages soient réparés et nos pensions payées. Plusieurs chiffres ont été cités. La question est de savoir si avec les 68 milliards de marks or, nous pourrons payer les dommages et les pensions. La différence ne sera certainement pas ce qu'a prétendu M. Tardieu, c'est le change qui, par ses variations fera que cette différence sera plus ou moins grande, mais elle ne saurait dépasser 10 à 20 milliards. Elle sera peut-être de 5 milliards, peut-être de 15 milliards, cela dépendra du change. Le seul côté positif du discours de M. Forgeot, a été pour demander que l'activité allemande aide la reconstruction de nos régions libérées. Croyez-vous possible que 300, 400 ou 500.000 allemands puissent venir travailler chez nous ? Car il faudrait cela pour que ça en vaille la peine.

» Sans doute le paiement en nature est un excellent moyen de paiement de l'Allemagne, mais voulez-vous, comme M. Forgeot, que la France devienne le dépotoir de toute l'activité industrielle allemande ?

» M. Forgeot commis une erreur en disant que l'Angleterre a fermé ses frontières aux exportations allemandes. L'Angleterre n'a fait que comme nous-mêmes, appliquer les décisions communes. Les besoins de l'Europe après une guerre pareille, sont tels, que les exportations allemandes pourront atteindre les chiffres annoncés, sans pour cela faire tort à notre propre activité. D'ailleurs, quel autre moyen de paiement que celui sur les exportations allemandes propose-t-on ? Aucun, j'attendais avec impatience que M. Forgeot indiquât un autre moyen de paiement : il n'en a apporté aucun de pratique. Le prélèvement sur le capital allemand d'après les calculs de M. Theunis, ministre des finances de Belgique, ne donnerait que 5 à 6 milliards de marks or, soit à peine une annuité. Nous sommes bien obligés de réduire le mark-papier en mark-or. L'évaluation que nous avons faite, résulte de calculs très sérieux. D'ailleurs, la porte n'est pas fermée pour ce moyen de paiement, mais certains peuples, notamment la Belgique, sont hostiles à ce moyen de paiement.

» L'Allemagne serait prête à nous donner un gros paquet de marks-papier, qu'en ferions-nous ? Irions-nous acheter en Allemagne ? Personne n'a pu indiquer une autre solution que le travail du peuple qui doit payer, personne n'a pu indiquer un autre trésor.

» Nous avons, pour la première fois à Londres, abordé le problème avec nos amis anglais et belges, nous avons trouvé une solution qui donne une sécurité dans le monde à notre dette. M. Tardieu a oublié le document qu'il a rédigé avec moi, lorsque dans la lettre d'envoi, le gouvernement de M. Clémenceau définissait les pouvoirs de la commission des réparations, ses pouvoirs ne sont nullement modifiés, mais pour la première fois à Londres, nous avons apporté une solution pour garantir notre dette, car ce qui importe, c'est le paiement de la dette de la France.

» Je laisse à M. le Président du Conseil, le soin de répondre du point de vue politique. Je voulais simplement répondre à M. Forgeot que la solution que nous apportons, est la seule qui soit pratique et conforme aux intérêts de la France. »

La Chambre fixe à mardi après-midi, la suite de la discussion.

Le Congrès de la Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais

La Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais a tenu son Congrès dimanche 15 mai, à Somain.

Les délégués qui se sont rendus en cortège à la salle du Congrès ont été reçus par le citoyen Debaussart, conseiller municipal de Somain, dans la salle superbement décorée en l'honneur des congressistes. Après les discours de réception et les vins d'honneur, le Congrès commença, il était environ 10 h. 30.

Le Secrétaire Fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme ouvrit la séance par une allocution, au cours de laquelle il remercia la municipalité de Somain de son accueil et les délégués présents d'être venus en aussi grand nombre. En remerciement de la belle organisation du Congrès, le bureau fédéral propose comme président, le citoyen Debaussart A. assisté des citoyens Liénart, de Hallicourt, et Robert, de Tourcoing. Il désigne également Potilberghien, de Douai, comme secrétaire de séance. Ce choix est ratifié par l'assemblée.

Après quelques mots de remerciement le Président donne la parole au citoyen J.-B. Jacob, secrétaire-général pour la lecture du rapport moral de la Fédération.

Jacob fait connaître au Congrès l'état prospère de la Libre-Pensée, de 16 groupes qu'elle possédait en 1920 elle est arrivée au total de 72 groupes, alors qu'elle n'en comptait que 37 en 1914. Au lieu de 712 cartes elle en a distribué 2,401.

Ces chiffres montrent les heureux résultats de la propagande. Le Secrétaire démontre l'importance du travail accompli pour arriver à ce rendement. Il espère que dans toutes les sections un effort considérable sera fait pour que le chiffre des adhésions soit supérieur encore au prochain Congrès. Le rapport moral mis aux voix est ensuite adopté à l'unanimité.

Le citoyen Flament, trésorier, donne alors lecture du rapport financier qui est adopté.

Plusieurs délégués entament la discussion sur la question des fonds de propagande. Jacobs propose que chaque groupe verse une cotisation de 2 fr. par an et par membre à la Fédération. Cette proposition est adoptée sous réserve que les vieillards hospitalisés ou secourus et les indigents seront exonérés et que les sections paieront néanmoins 1 franc par carte d'exonération.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte avec le même bureau que le matin. La question de la Fédération Nationale minoritaire en opposition à la Fédération ancienne est discutée. Après un échange de vue, il est décidé qu'on s'en remettra au Congrès de Lyon qui doit avoir lieu le 14 et 15 août prochain. Les citoyens Brodel et Jacobs sont délégués à ce Congrès.

Tour à tour les citoyens Becquart, de La Madeleine, Hentges, d'Hellemmes, Brodel et Avion développent leur point de vue quant à l'action de la Fédération.

Au sujet des processions, le Congrès décide d'exclure les élus qui n'agiront pas énergiquement dans le sens de la Libre-Pensée.

Le Congrès décide également d'assister auprès des élus, députés, conseillers-généraux, etc.... membres de la Libre-Pensée pour protester contre l'émargement des livrets de famille par l'autorité religieuse. Ce qui est cause d'injustices dans les maisons de bienfaisance.

En ce qui concerne les convois civils le Congrès décide de rester dans le statu quo.

Bonnel G., Touril, Debaussart, Martens. Henri Vercampt ont pris la parole à ce sujet.

Des modifications aux règlements intérieurs et aux attributions du Secrétaire sont ensuite adoptées.

On passe alors au renouvellement de la Commission Administrative de la Fédération :

Jacobs J.-B., 40 voix ; Flament, 39 voix ; Vercompt, 38 voix ; Debaussart, 41 voix ; Fourdrignier, 41 voix ; Brodel, 39 voix ; Becquart, 35 voix ; sont élus.

Viennent ensuite Demise 5 voix ; Fraye Joseph, 6 voix ; Marcel Dujardin, 6 voix ; Crespin Gustave, 4 voix.

Le Congrès décide que le prochain Congrès Fédéral se tiendra à Avion (Pas-de-Calais) et sera suivi d'une grande conférence publique.

Avant de se séparer le citoyen Jacobs J.-B. fait appel aux secrétaires pour lui faire parvenir au plus vite les listes de souscription du monument Henri Ghesquière ainsi que celles concernant le sanatorium des pupilles du Rhône.

La séance est levée ensuite aux cris de Vive l'Action Sociale ! Vive la Libre-Pensée !

La croix de guerre à Armentières

LE PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE

Paris, 20 mai. — Le maréchal Foch, qui procédera dimanche prochain à la remise solennelle de la Croix de guerre à la Ville d'Armentières, sera accompagné de MM. Loucheur, ministre des Régions libérées, et Daniel-Vincent, ministre du Travail.

Partis de Paris à 8 heures, les représentants du Gouvernement arriveront à Lille vers 11 heures et de là, se rendront en automobile à Armentières, où ils seront reçus à 11 heures 45 par la municipalité et se rencontreront vraisemblablement avec MM. Devèz et le baron Ruzette, représentants du gouvernement belge.

A 12 heures 45, sur la Grand'Place le maréchal Foch remettra la Croix de guerre à la Ville et prononcera une allocution.

Après le déjeuner, le cortège officiel quittera Armentières à 15 heures pour le Mont Kemmel où, en plus des représentants du gouvernement belges, se trouveront le gouverneur de la province et l'évêque de Bruges et où se tiendra une cérémonie commémorative des batailles de l'Yser et du Kemmel. M. Loucheur y prendra la parole au nom du gouvernement. Il est probable que le maréchal Foch, là aussi, prendra la parole pour évoquer les combats qui se sont déroulés dans cette région des Flandres.

Le cortège officiel rentrera dans la soirée à Lille, d'où il partira pour Paris à 19 heures.

A l'A. P. des Journalistes du Nord

UN DON DE DIX MILLE FRANCS

M. Ferré, président de l'Association des Journalistes du Nord, a reçu dernièrement de Madame Gustave Dubar, une lettre lui annonçant que se conformant bien volontiers à un désir exprimé par son regretté mari, M. Gustave Dubar, elle lui envoyait un chèque de dix mille francs à titre de don en faveur de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord.

M. Ferré, après avoir communiqué cette lettre au Comité de l'Association, qui s'est montré particulièrement touché de ce don généreux, a remercié Mme Gustave Dubar.

Dernière Heure

Le Gouvernement anglais est mieux renseigné sur les événements de Haute-Silésie

Ses appréciations en sont peut-être modifiées

Londres, 20 mai. — Lord Curzon a fait remettre cet après-midi à l'Ambassadeur de France, un long mémorandum sur la Haute-Silésie. Le gouvernement anglais y exprime ses vues, il reconnaît que des éléments d'information sont parvenus depuis le 13 mai, qui n'ont pu modifier les appréciations du gouvernement britannique, toutefois il regrette que les troupes françaises ne se soient pas montrées plus énergiques.

Les éléments allemands s'infiltrent de plus en plus

Paris, 20 mai. — Au cours de la séance de la conférence des Ambassadeurs, M. Jules Cambon, qui présidait, a donné lecture d'un télégramme reçu de la commission interalliée en Haute-Silésie, d'où il résulte que si le calme se rétablit du côté polonais, par contre on signale des infiltrations de plus en plus nombreuses d'éléments allemands, notamment bavarois. La conférence n'a pris à ce sujet aucune décision, la question n'étant pas à l'ordre du jour et la conférence des Ambassadeurs s'étant dessaisie du règlement des affaires de Haute-Silésie au profit du Conseil Suprême.

Au Congrès des Cheminots

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTÉ

Calais, 20 mai. — Le Congrès Régional des Cheminots du Nord dans sa séance de l'après-midi, a adopté le rapport financier et abordé la question de l'augmentation des cotisations. Après discussion, le Congrès a décidé d'inviter les Syndicats à augmenter et à unifier les chiffres des cotisations avant le 1er janvier 1922.

Au Congrès du Bâtiment

POUR les VICTIMES des CONSEILS de GUERRE

Dijon, 20 mai. — Cet après-midi, avant de reprendre la discussion de la modification des statuts, le Congrès du Bâtiment, sur la proposition de Fontenille du syndicat des terrassiers de Bordeaux, a décidé qu'une retenue de 2 fr. serait faite à chaque délégué pour les victimes des Conseils de Guerre et des Marins de la Mer Noire. Cela a attiré une protestation contre la répression militaire. Le Conseil a également voté sur la proposition du Syndicat du Bâtiment de la Seine, une seconde motion décidant qu'une somme de mille francs serait envoyée par la Fédération aux mineurs anglais.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Tous les chauffeurs d'auto, camionneurs, emballeurs, manutentionnaires, vidangeurs, débardeurs, déménageurs, charretiers et charbonniers sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 22 mai, à 10 heures du matin, au siège du syndicat, 43, rue de l'Alouette.

Le secrétaire, E. LORTHIOIS.

VOL DE PLOMBS

Hier matin, M. Michel Valéry, pontier, quai de Marseille, 30, a constaté que des malfaiteurs avaient volé 8 ou 9 plaques de plomb servant de contrepoids, au pont-levis des Couteaux. Ces plaques de plomb mesurent 0 m. 15 de long, 0 m. 10 de large et 0 m. 04 d'épaisseur, et pèsent 12 ou 13 kilos. Le service de la sûreté a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Victor Florin, rue Curoir, 73. — Renée Van Cleemput, rue Voltaire, 3. — Robert Vanovrebetvels, rue Chemin Vert, 4. — Françoise Desurmont, Boulevard de la République, 18. — Charles Duhamel, rue Beaumont, 125. — Clotilde Lestienne, rue Inkermann, 83. — Gisèle Descamps, rue Bayart, 10. — Jules Devbet, Grande-Rue, 201. — Roger Boesman, rue Plutarque, 43.

Décès. — Germaine Vandenbulcke, rue Franklin, 132. — Jules Pecqueur, époux Bert, 71 ans, Boulevard Halluin, 25. — François Fruit, veuf Courcelle, 56, Grande-Rue, 324.

LES GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

TOURCOING

DISPARITION

MMme Desrumaux, demeurant rue Duguay-Trouin, 78, a déclaré, hier, au commissariat que son mari, Henri Desrumaux 58 ans, marchand de journaux, n'a pas reparu chez lui depuis le 16 mai à 3 heures du matin.

ACCIDENT DU TRAVAIL

A la Brasserie des Trois-Villes, le garçon brasseur Alfred Delmotte, 33 ans, demeurant rue des Champs, cité Lefebvre, 18, à Wattrelos, s'est fracturé le bras droit en descendant une rondelle dans une cave.

ROULEZ SUR LA CHAUSSÉE

Pour avoir circulé à bicyclette sur un trottoir, M. Louis Holvoet, zingueur, demeurant à Neuville-en-Ferrain, a récolté une contravention.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE »

Assemblée obligatoire le dimanche 22 mai, à 3 heures, à l'École Nationale de musique. — Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; Compte rendu des opérations du 1er trimestre 1921 ; Réception définitive des sociétaires ayant terminé leur stage; Modifications aux statuts ; Vote pour le renouvellement partiel de la commission dont les pouvoirs sont arrivés à leur terme ; Questions diverses.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Emile Breyne, rue Nationale, 122. — Claude Notelaers, rue de Roubaix, 90. — Marie-Louise Gadeyne, rue Nationale, 12. — Jean Verbrugge, rue du Nord, 15. — Gaston Goedigheluck, rue de Nancy, 91. — Raymond Dumolier, rue Nationale, 122. — Raymonde Delelute, rue Nationale, 122. — Andrée Lootens, rue de la Cité, 135. — Marcelle Depoorter, rue de Gand, 98. — Marie-Louise Vienne, rue de Lille, cour Pénet, 4.

Décès. — Adolphe Millescamps, 84 ans, veuf de Léonide Brehon, rue d'Havre, 9. — Rosalie Lemoine Lemoine, 29 ans, épouse de Maurice Decoutere, rue Petit Village, 31. — Camille Delpaut, 64 ans, époux de Sophie Ghestem, rue Maréchal Brune, 39.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Mme Peiyt, née Deloff Clémence, 32 ans, ménagère, demeurant à Wattrelos, 3, rue Delmarre, a été rencontrée par la douane de la Hussarde, à proximité de la ferme Hespel, au moment où elle introduisait en France 4 kilos 800 de tabac, 1 kilo de cigarettes et 500 allumettes. Arrêtée, elle a été conduite à la gendarmerie pour être transférée à Lille, à la maison d'arrêt.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Gilberte Pruvost, rue Carnot.

Publication. — Albert Acls, visiteur de pièces, et Jeanne Caekenbergh, couturière.

Décès. — Jean-Baptiste Demory, 61 ans, rue de Madagascar, 1.

CROIX

VÉLO VOLÉ ET RETROUVÉ

M. Abraham Briraud, demeurant rue de la Ferme, 30, à Flers-Breucq, occupé dans un chantier de Marc-en-Barœul, avait déposé sa bicyclette, sous un hangar à proximité de l'endroit où il travaille. Hier matin, vers 10 heures, il s'aperçut que la machine avait disparu. L'après-midi, on la retrouva dans un cabaret de l'impasse du Dévouement, où l'avait déposée un inconnu qui n'a plus reparu. La bicyclette a été remisée au commissariat de police.

LILLE

Après la Fête fédérale

LE PRIX DU CONCOURS DE DÉCORATION DE RUES ET DE MAISONS

Le jury chargé d'attribuer les primes pour le concours de décoration de rues et de maisons, à l'occasion de la 43e fête fédérale de la gymnastique, s'est réuni le 18 mai, à la mairie, sous la présidence du citoyen Molthy, adjoint au maire, délégué aux fêtes.

Etaient présents : MM. Doyennette, conseiller municipal; De Bruyn, G. Wiart, Franquet, F. Ruiteau, M. Favier, H. Vicot, membres du jury.

En raison du remarquable effort qui a dépassé toutes les espérances et qui fut fourni par la population lilloise, le Comité a décidé d'allouer des récompenses supplémentaires aux comités et aux particuliers non inscrits, bien qu'ils n'aient pas participé au dit concours.

Des médailles, spécialement gravées, à l'occasion de cette distribution de prix, seront adressées à tous les lauréats.

DÉCORATION DE RUES

1re prime, 1.000 fr. et médaille de vermeil, Union des Commerçants de la rue Esquermoise. — 2e prime, 1.000 fr. et médaille de vermeil, Comité des Commerçants de la rue Grande-Chaussée. — 3e prime, 500 fr. et médaille d'argent, Comité des Fêtes de la place de la Gare et de la rue Faidherbe. — 4e prime, 500 fr. et médaille d'argent, Comité des Fêtes du Vieux-Lille (rue des Chats-Bossus, places du Lion-d'Or, Saint-Martin, des Patiniers, rues de la Monnaie et de la Clef. — 5e prime, 500 fr. et médaille d'argent, Union des Commerçants de la rue Gambetta.

Non inscrits. — Primes supplémentaires. 750 fr. et médaille de vermeil, habitants de la rue Nationale. — 250 fr. et médaille d'argent, Comité de la place Philippe-Lebon.

DÉCORATION DE MAISONS

Les huit concurrents classés, désignés ci-après, obtiennent une prime de 100 francs : 1. Hôtel de l'Europe, rue Basse, médaille de vermeil; 2. Restaurant de Strasbourg, Grand'Place, médaille de vermeil; 3. Maison Dreux, Epicerie Parisienne rue Nationale, médaille de vermeil; 4. maison Boka, à Saint-Jacques, rue Grande-Chaussée, médaille de vermeil; 5. Vuitton Louis, articles de voyage, 34, rue Faidherbe, médaille d'argent; 6. J. Ponteville, 80, rue Solférino, médaille d'argent; 7. M. Dubo Augustin, 55, rue de la Monnaie, médaille d'argent; 8. M. Lemaire-Demeestère, 19, rue des Buisses et place de la Gare, médaille d'argent.

Les quatre concurrents classés, désignés ci-après, obtiennent une prime de 50 fr. : 9. M. Wabry Michel, 34 bis, place de la Nouvelle-Aventure, médaille de bronze; 10. M. Ghestem-Wibault, 13, rue Grande-Chaussée, médaille de bronze; 11. Mme Lagache Fernande, 4, rue Nationale, médaille de bronze; 12. Raux Emile, 28, rue de Fives, médaille de bronze.

Ont obtenu une médaille de vermeil et lettre de félicitations : Mme veuve Masselot, rue Léon-Gambetta, 33; M. Ridez Maurice, 75, rue Nationale; M. Tournois René, 178, rue de Paris; MM. Lafargue et Chevrier, 20, rue Nationale; M. Dablemont Alexandre, 191, rue des Postes; M. Georges Van Belle, 5, rue de Fives.

Non inscrits. — Ont obtenu une médaille de vermeil : M. Kingmans, 154, rue Léon-Gambetta; Royal Hôtel, boulevard Carnot; M. Beat, 44, rue Grande-Chaussée; M. G. Wiart, 79, rue Nationale; M. Tison, 216, rue Solférino.

Ont obtenu une médaille d'argent : M. G. Hourriebz, 8, rue Esquermoise; Banque du Crédit du Nord, rue Nationale; Magasins Jeanne-d'Arc, 60, rue Nationale; maison P. Marchal, 38, rue Esquermoise; M. Heymann, 46, Grand'Place; Maison Femina, rue Nationale; M. Ravet, 83, rue Nationale; Magasins du Bon Marché, 7, rue Nationale; Café Hôtel Belle-Vue, 17, Grand'Place; Café de la Paix, 9, Grand'Place; M. Morel-Goyez, 29, rue Esquermoise; Café Bulens, 46, rue Faidherbe; M. A. Quentin, 41, rue Nicolas-Leblanc; Ecole Pigier, 31, rue Faidherbe; Cinéma du Roi des Belges, 172, rue Léon-Gambetta; M. Lagoutte, 76, rue Léon-Gambetta; M. Horeng-Vromant, 23, rue Léon-Gambetta ; Comptoir de la Bimbeloterie, 89, rue Léon-Gambetta.

Ont obtenu une médaille de bronze : MM. Coupleux frères, 24, rue Esquermoise; M. Mailliez, antiquaire, rue Esquermoise; Modes Parisiennes, 9, rue Esquermoise; la maison sise place Saint-Michel, 16; M. Spalding; M. A. Wilmet, 2, Grand'Place; Taverne Liégeoise, 14, rue de Paris; Galeries Lilloises, 43, rue Nationale; Magasins Joannès « A Faidherbe », 17, rue Nationale; M. G. Viviande, 83, rue de Fives; M. Loez, 4, rue de Fives; M. Delacroix, 19, rue de Fives; M. Masson, 239, rue Léon-Gambetta; M. Heyndels, 247, rue Léon-Gambetta.